



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MESURES COMPLEMENTAIRES DE PREVENTION COVID 19

Rodez, le 04/09/2020

Port du masque obligatoire étendu

La situation sanitaire en Aveyron continue d'évoluer avec un taux d'incidence à ce jour de 27,7 pour 100 000 habitants. Ce taux était de 12,4 il y a dix jours. Le taux de positivité des tests de dépistage réalisés est de 2,3% sur les 7 derniers jours, contre 1,4% la semaine antérieure. Aussi, à compter du 2 septembre, le département, initialement classé en "vulnérabilité limitée", est placé en "vulnérabilité modérée".

En conséquence, dans la continuité des mesures déjà en vigueur, la préfète de l'Aveyron a décidé d'étendre l'obligation du port du masque :

- pour tout public lors de rassemblements sportifs, quel que soit le volume du rassemblement,
- pour tout rassemblement, réunion ou activité réunissant plus de 100 personnes,
- aux abords des établissements scolaires du département (écoles, collèges et lycées) et des établissements d'enseignement supérieur, de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

- Ces nouvelles mesures entrent en vigueur Samedi 4 septembre.
- L'obligation du port du masque dans les marchés de plein vent, brocantes, vide-greniers et ventes au déballage, reste en vigueur.
- La préfète de l'Aveyron invite également nos concitoyens à porter le masque à l'occasion de tout regroupement dans les parcs et jardins et en particulier les étudiants et les lycéens qui se réunissent parfois dans ces lieux.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

